





FORMATION EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2020 - 2021

Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)
RNCP 4821

En partenariat avec



BOCAGE ORNAIS

Formation gratuite et rémunérée

Début de la formation :

Septembre 2021

Durée: 12 mois (400h en centre

de formation)

Conditions d'admissibilité:

- Avoir minimum un niveau 3^{ème}
- Avoir plus de 18 ans

Qualités requises :

Dévouement, adaptation, discrétion, implication

Métiers visés :

Assistant auprès d'adultes, Assistant et auxiliaire de vie, aide aux personnes âgées...

Sélection sur dossier et entretien de motivation

Inscription définitive à compter de la signature du contrat en apprentissage

OBJECTIFS ET POINTS FORTS DE LA FORMATION:

- Se former au sein d'un centre de formation et préparer un diplôme de niveau 3 (anciennement V).
- Structure d'accueil assurée.
- Alternance: minimum 3 jours en structure d'accueil par semaine.
- Proximité entre centre de formation et structure d'accueil permettant qualité et continuité du service.
- Activités professionnelles variées.
- Débouchés garantis.

CONTENU ARTICULÉ AUTOUR DE 4 BLOCS DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile.
- Entretenir le logement et le linge d'un particulier.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile.

ASSIDUITÉ ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements.
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciée sous forme de contrôle continu, épreuves écrites et orales.

Lycée St Thomas d'Aquin

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr www.saintthomasdaquin.org











SALAIRE

DE

L'APPRENTI

ΑU

01/01/21

Base de calcul: SMIC 35 h/semaine

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus*
	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
	668,47 €	823,93 €	1554.58 €

RÉMUNÉRATION:

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en 2021 :

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN?

- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)
- Assistant/e de Soins en Gérontologie (ASG)
- Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)
- Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ASSP)

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Formation destinée à des jeunes de 18 à 29 ans révolus (plus de 29 ans : se renseigner auprès du centre de formation).

Le candidat doit signer un contrat d'apprentissage à durée déterminée de 12 mois.

L'apprenti/e a un statut de salarié, il / elle effectue l'horaire hebdomadaire légal, bénéficie des congés payés et perçoit une rémunération de 43 à 100 % selon la grille ci-dessus.

En centre de formation, les apprentis sont soumis aux obligations du salarié.

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage ? Vous serez « stagiaire de la formation professionnelle » ; ensuite, vous serez « apprenti/e »



Un diplôme qualifiant



Une rémunération assurée



Un emploi à la clé

www.saintthomasdaguin.org

Lycée St Thomas d'Aquin



^{*} Se rapprocher du centre de formation pour toute demande particulière